



**GRAND  
BELFORT**

**recrute un CHEF DE PROJET DES SYSTEMES  
D'INFORMATION**



Grand Belfort Communauté d'Agglomération, 103 000 habitants, 52 communes, occupe au cœur des grands échanges européens une situation géographique stratégique.

**CATEGORIE A (H/F)**  
**Filière administrative ou technique**  
**Titulaire ou contractuel**

### MISSIONS PRINCIPALES

Rattaché à la direction des Systèmes d'Information, le chef de projet des systèmes d'information :

- conduit les projets d'informatisation des métiers sur la base des besoins formulés et dans le respect de la qualité, des coûts, des délais et de la sécurité
- définit les besoins, établit les spécifications fonctionnelles générales et rédige précisément le cahier des charges
- organise, coordonne et anime l'équipe de maîtrise d'ouvrage du projet
- participe au choix des solutions (progiciel, développement)
- met en place les indicateurs nécessaires au suivi et à la gestion du projet, notamment concernant l'évaluation de la performance, des coûts et des délais
- est responsable de la totalité des événements survenant dans le projet
- définit les modalités de traitement des demandes d'évolution
- assure le suivi de la solution technique apportée
- garantit le respect des délais et des coûts

### PROFIL RECHERCHÉ

- BAC +2/3 minimum en informatique ou expérience équivalente
- maîtrise de l'architecture et des fonctionnalités des systèmes d'information
- connaissance des bases de données
- parfaite maîtrise de la méthodologie de conduite de projet
- pédagogie et intérêt pour l'interface avec les métiers
- pratique de l'anglais technique
- animation de groupe projet
- force de proposition
- organisation et rigueur
- permis B

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 20 avril 2024

**par courriel :** [recrutements@grandbelfort.fr](mailto:recrutements@grandbelfort.fr)

**à l'attention de :** Monsieur le Président  
Direction des Ressources Humaines  
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

*Le Grand Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap.*

### AVANTAGES

- RTT - Accord 35 h
- Accord télétravail selon le poste
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport